

aT/jG/cP

Délibération UPVD/CFVU 2024/5-03 n°04 du 5 mars 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-6-1 ;
Vu les statuts du service de santé étudiante (SSE) de l'Université de Perpignan Via Domitia ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CFVU 2020/10-12 n°02 du 10 décembre 2020 portant sur l'élection de la Vice-Présidente de la commission « Formation et Vie Universitaire » ;
Vu la délibération UPVD/CA 2024/2-02n°05 du 2 février 2024 relative aux statuts du SSE de l'UPVD,

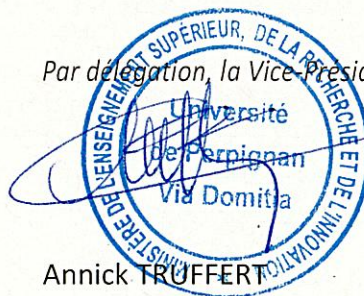
La commission de la formation et de la vie universitaire, après avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- **La désignation des membres du conseil du service de santé des étudiants parmi les représentants des personnels administratifs, enseignants et usagers de la CFVU :**
 - 1 membre désigné parmi les représentants des personnels administratifs techniques ou sociaux : **M. Julien GRUYER**
 - 1 membre désigné parmi les personnels enseignants élus : **Mme Annick TRUFFERT**
 - 2 étudiants élus : **M. Quentin LONGUEMARD et M. Thomas PUJOL**

Membres en exercice : 31	Pour : 20
Membres présents ou représentés : 20	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0
Suffrages valablement exprimés : 20	

Fait à Perpignan, le 6 mars 2024

Par délégation, la Vice-Présidente Formation,



Annick TRUFFERT

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et le site internet de l'UPVD